

Il faut réveiller les énergies de notre race, assoupie dans une fausse sécurité: lui faire voir le danger proche, imminent, qui menace notre unité nationale. Il est urgent, enfin, de susciter partout l'union des Wallons en groupements actifs, pour la sauvegarde de nos droits et la diffusion populaire de notre chère langue française.

M. Arille Carlier

président de la *Jeune Garde Wallonne*, Charleroi.

La nouvelle prétention des flamingants, voulant la création d'une Université flamande, est l'aboutissement logique et inévitable des concessions maladroites qu'on leur a faites dans le domaine de l'enseignement. Après l'école primaire, il leur a fallu l'Athénée; voici que maintenant ils exigent l'Université.

Le projet défendu par la trinité flamingante des meetings d'Anvers supprime radicalement l'Université française de Gand pour la remplacer ni plus ni moins que par une *Vlaamsche Hoogeschool*.

On se demande comment on peut s'arrêter à l'examen d'une idée aussi saugrenue. Mais avec les flamingants, il faut s'attendre à tout. Ce flambeau de la poussée française qui brille au cœur de la Flandre gêne les hiboux du flamingantisme, et leur fureur se conçoit. Mais le pays ne va pas, de gaieté de cœur, pour satisfaire quelques enragés, anéantir le fruit de trois quarts de siècle d'efforts, qui ont fait de l'Université de Gand, un des centres intellectuels de Belgique, — un foyer latin en terre germanique.

Supprimer l'Université de Gand, ce serait porter un coup mortel à la culture française de la Flandre et de la Belgique.

C'est une politique à laquelle les Wallons ne se rallieront jamais. Le droit des étudiants flamands pour lesquels le français est la langue véhiculaire, de participer à la vie intellectuelle de la France, ce droit doit être respecté.

Aussi a-t-on vu naître un autre projet: l'université de Gand subsistera, mais nous créerons, à côté d'elle, à Gand ou à Anvers, une université flamande. En théorie, ce projet est inattaquable. Chacun a le droit de parfaire ses études dans la langue de son choix. L'étudiant qui a fait des humanités « flamandes » doit pouvoir, s'il le désire, poursuivre ses études supérieures en flamand. Voilà un juste principe. Que ce soit désirable pour lui, c'est une autre question. Le jeune homme est seul juge de ses intérêts; le suicide, même intellectuel, n'est pas punissable en Belgique. Qu'il s'en prenne à lui-même, si, plus tard, pour avoir obéi aux suggestions intéressées des professeurs flamingants, il constate que son ignorance, même relative, de la langue française lui ferme des horizons scientifiques.

C'est évidemment là une boutade. Pratiquement, je crois la solution du problème assez malaisée. Où trouver un corps professoral digne d'un enseignement universitaire? Où trouver une population es-

tudiantine suffisante pour justifier l'existence de cette institution? Parmi les étudiants tapageurs, qui en des Congrès à boucan, adjurent le gouvernement de créer une université flamande? On me permettra d'en douter. Quand le moment sera venu, on verra tous ces jeunes lionceaux, piliers de *Studentenkringen*, rentrer dans l'ombre et disparaître. Si comme l'affirment les promoteurs, le succès de l'entreprise est assuré, pourquoi l'enseignement privé n'a-t-il pas encore ouvert une *Vlaamsche Hoogeschool*, sur le pied des universités libres de Bruxelles et de Louvain?

Même si ce second projet se réalise, à grand renfort de subsides, ce sera une démonstration nouvelle de l'impuissance flamingante à faire vivre les œuvres. Qu'on se souvienne de l'opéra flamand d'Anvers. La pensée française n'aura jamais rien à craindre en Belgique du régime de la libre concurrence. Les flamingants le savent bien. Ne repoussent-ils pas — le conseil communal d'Anvers en tête — tout projet qui n'aurait pas pour but la disparition de l'Université française de Gand?

Et nous mettons ici le doigt sur le mal. On a trompé le pays avec le fallacieux principe de l'égalité des langues; il est temps de lui substituer le régime équitable et vraiment constitutionnel de la liberté. A côté d'une école flamande en pays flamand, une école française; dans le même tribunal, à côté d'une chambre flamande, une chambre française. Qu'au tribunal de Bruxelles, par exemple, il y ait une, deux, trois chambres flamandes, si c'est nécessaire, mais qu'on ne force plus le restant du personnel judiciaire à apprendre un flamand, dont il n'a que faire. C'est dans ce sens qu'il faut demander la revision des lois flamandes votées depuis trente ans; agissons auprès de nos députés pour l'obtenir.

Nous traversons une crise dangereuse pour la paix du pays. La culture française doit en sortir victorieuse, ou c'en est fait de l'union nationale. Nous avons assez montré de la patience et de la longanimité: nous avons assez été les dupes. Reprenons pour notre compte la tactique des flamingants: L'UNION POUR L'ACTION. Et surtout que tous les amis de la langue française, en Flandre comme en Wallonie, s'inscrivent dans les associations politiques de leur parti et qu'ils interviennent au poll en faveur des non-flamingants. Pour les députés, la crainte est le commencement de la sagesse.

M. Hector Chainaye

président de la *Ligue Wallonne d'Ixelles*.

I. — Nous devons, avec toute notre énergie, nous opposer à l'expulsion brutale ou déguisée, directe ou indirecte, immédiate ou à long terme, de la langue française de l'université de Gand.

Que les Flamands créent une nouvelle université, où règnera leur langue — c'est leur droit.

Mais il nous est un devoir de les empêcher de commettre le méfait, qu'ils méditent, par la flamandisation de l'université de Gand.

L'université de Gand a rendu, rend et rendra les plus grands services à la race flamande. Les Flamingants, qui sont des barbares et des démagogues, ont malheureusement fanatisé la masse du peuple flamand. Et nous assistons à un des épisodes de l'envahissement flamingant, qui, après avoir chassé le français des Flandres, le chasse déjà maintenant de notre pays wallon.

Le mal est plus profond qu'on ne le croit.

L'étude des lois flamingantes, votées par notre parlement depuis plus de quarante ans — l'application souvent arbitraire et sauvagement poursuivie de ses dispositions — la connaissance des nombreux projets de lois préparés par les congrès flamingants (dont le projet actuel de flamandisation de l'université gantoise n'est qu'un échantillon) tout me porte à affirmer que le mal causé est presque irrémédiable, irréparable.

II. — Vous demandez, en second lieu, quelles mesures il convient de prendre pour arrêter la lutte contre le français et contre la race wallonne.

Il faut répondre à la lutte par la lutte.

Nous ne pouvons plus nous cantonner dans vos vieilles tactiques de pure et académique défensive.

Nous devons passer à l'offensive.

Les Flamingants ont proscrit l'enseignement en langue française des écoles moyennes des Flandres. C'est par la contrainte qu'ils imposent aux flamands l'enseignement en langue flamande.

Nous devons réclamer la révision des lois de '83 et de 1910
DANS LE SENS DE LA LIBERTÉ DES LANGUES.

Le soi-disant principe de l'égalité des deux langues, qui n'est nullement constitutionnel, doit disparaître du programme de nos groupements politiques.

Les Flamands, comme les Wallons, doivent être libres de choisir pour leurs enfants la langue d'enseignement, qui leur paraît garantir le mieux leur avenir.

N'élisons plus en Wallonie que des députés et des sénateurs décidés à faire reviser ces abominables dispositions législatives

Pesons de toute notre action sur l'élection de nos députés.

Et si les candidats des partis politiques ne leur donnent pas satisfaction, que les Wallons présentent leurs candidats, à eux, sur une liste distincte.

Réussirons-nous dans nos campagnes électorales, à éliminer les députés wallons, coupables d'avoir voté les lois flamingantes, réussirons-

nous à ne plus élire que des parlementaires antiflamingants ? Mettons au moins tout en œuvre pour cela !

Enfin, songeons sérieusement, dès aujourd'hui, à l'obligation qui s'imposera peut-être un jour prochain, à nos courages déçus, d'avoir à organiser la séparation administrative de la partie wallonne du pays et de la région flamande.

Une révolution éclatera en Belgique, si nous ne refoulons pas l'envahissement flamingant. En doutez-vous ?

En attendant ces graves événements, nos Ligues Wallonnes du Brabant et de Liège font œuvre patriotique en éclairant nos populations sur le danger qui les menace.

En résumé, *je crois à l'utilité de l'action* et ne pense pas que le moment soit encore aux paroles.

M. Julien Delaite

président de la *Ligue Wallonne de Liège*.

I. — A) — Ce serait une lourde faute que de supprimer en Belgique une Université française.

La supériorité incontestable du peuple wallon, qui s'affirme par la production industrielle, par le taux des salaires, par le petit nombre des assistés de la Bienfaisance publique, par le taux des contributions en général et la richesse mieux répartie, par le nombre des écoles publiques, par le nombre restreint des illettrés, par le nombre des bibliothèques, par la criminalité réduite, par le bien-être général, enfin, est due en grande partie à l'usage d'une langue de grande expansion.

Enfermer les Flamands dans leur dialecticule, c'est un crime profitable à la seule réaction.

B. — Il n'y a pas lieu de créer une université flamande

L'enseignement supérieur en Belgique a la grande fortune de posséder pour véhicule des idées une langue admirable et mondiale. Il faut une étroitesse de vue singulière ou des idées de derrière la tête d'un sectarisme bizarre pour essayer de porter atteinte à cette situation privilégiée.

Il n'est pas un des arguments opposés à cette façon de voir qui tienne debout.

L'argument du fameux fossé entre la bourgeoisie et le peuple est ridicule. La différence des classes existe là où la langue est unique.

On prétend de part adverse que l'égalité des langues est un dogme constitutionnel. *L'égalité ? Non. La liberté. oui.*

On déclare qu'un savant ou qu'un Belge de profession libérale a le droit de ne connaître que le flamand. Le droit ? Incontestablement. Mais l'homme a le droit également incontestable de se jeter à l'eau. Pour éviter les accidents on met des garde-fous le long des rivières.

Les savants hollandais et surtout les prix Nobel n'ont brillé qu'en français ou en allemand.

II. — Le système des concessions pratiqué jusqu'à présent par les Wallons et surtout par leurs hommes politiques, nous a conduits au gâchis actuel.

Les Flamingants sont lancés; ils ne s'arrêteront pas. Les Flamands et la majorité de ceux-ci ne les désavouera pas. A l'heure présente, leurs hommes politiques, à quelque parti qu'ils appartiennent, n'oseraient pas résister au courant. Le gouvernement catholique encourage le mouvement.

Le but avoué des Flamingants est d'imposer à la Wallonie la connaissance du flamand; on parle déjà de flamandiser partiellement l'Université de Liège.

Il est de toute évidence que les Wallons ne se laisseront pas faire.

Le seul moyen de résistance efficace, qui soit à leur disposition, c'est d'exiger, au besoin par la force, l'adoption d'un système séparatif, qui réserve tous leurs droits en Wallonie.

Fédération des sociétés wallonnes, dramatiques et littéraires du Brabant

M. HENRI BOSSU, président.

1. — Dans un temps où le besoin de l'instruction s'affirme chaque jour davantage; dans un temps où les petits états n'ont pas trop, pour se maintenir, de toutes leurs forces naturelles et acquises; dans un temps où les Belges, étouffés par leurs étroites frontières, doivent de plus en plus chercher des débouchés à l'étranger et même s'y expatrier, ce serait un crime contre le bien public d'amoindrir chez eux une langue scientifique et mondiale au profit d'un assemblage de parlers locaux sans rayonnement à l'extérieur et sans aucune valeur scientifique. La substitution d'une université flamande à l'université française de Gand serait un attentat à la raison et à la Patrie.

Rien ne peut empêcher les flamands d'établir, n'importe où, une université flamande. Ce droit leur est garanti par la Constitution. L'épiscopat d'abord, la Franc-maçonnerie ensuite, puis, tout près de nous, la Libre-Pensée ont fondé, à leurs frais, trois universités dont l'Etat reconnaît les diplômes. Que les flamands imitent ces nobles exemples et que l'Etat accorde à la nouvelle fondation les droits dont jouissent les fondations anciennes. Nous n'avons rien à y redire; mais nous faisons observer que notre nation étant composée de deux races, on l'ébranle à mesure qu'on sépare les races. La culture française, générale en Belgique, a fait, par l'union des esprits, la force de notre pays: la rupture de cette union intellectuelle affaiblira sûrement et brisera peut-être la Patrie.

2. — Partout et toujours, sans peur ni lassitude, par la parole, la plume et l'action, il faut montrer au pays l'urgente nécessité de

conserver au français son rang de première langue moderne. La Wallonie surtout doit être secourue. Que penserait-on des Français du Midi de l'Ouest et du Centre qui, sous prétexte que l'Allemagne ne convoite nullement leurs provinces, se désintéresseraient de leurs compatriotes de l'Est? Parce qu'elle ne souffre pas encore de l'agression flamingante, dont la frontière linguistique est déjà toute meurtrie, la Wallonie ignore cette agression. Le Hainaut commet même cette infamie de garder aux Chambres par Mons un libéral, par Tournai un socialiste et par Charleroi un catholique qui ont voté la loi Franck-Segers, cette loi abominable, expressément proposée en haine de la race wallonne. Le gros de l'armée reste honteusement l'arme au bras, quand déjà l'on l'égorge aux avant-postes. Il faut clamer leur indignité à ces mauvais wallons.

Nous devons tendre une main secourable et ouvrir un cœur affectueux aux 900.000 flamands de culture latine qui combattent avec nous en faveur du français. Les vaillants sont l'honneur de leur race. Si les wallons de la frontière linguistique ont le droit de réclamer des secours à la Wallonie centrale, ils ont le devoir d'aider ceux qui luttent dans des conditions pires encore que les leurs.

Voilà le devoir des wallons en général. Le devoir particulier de leurs députés est de s'unir patriotiquement, en dehors de tout esprit de parti, de religion et de classe, pour exiger le retrait immédiat des lois de 1883 et de 1910 et le maintien intégral de nos libertés constitutionnelles.

La Fraternelle Wallonne

Louvain.

I. — Dans un tout petit pays, tributaire de grands voisins, où existe, juxtaposés, deux instruments d'expression, l'un grossier et local, l'autre universel et merveilleux de forme, c'est un crime contre la nation et l'humanité de favoriser artificiellement le premier au dépens du second.

En Belgique, le français était jusqu'ici le trait d'union entre deux populations d'une mentalité différente; supprimez en Flandre cet unique point de contact, les deux races se côtoieront sans se pénétrer en attendant de devenir irrémédiablement hostiles. L'argument capital des Flamingants, — l'argument ostensible, s'entend, car les vrais, ils les tiennent pour eux, — c'est la nécessité de régénérer le peuple des Flandres. Ce n'est pas en l'entassant dans le borborygme de leur civilisation particulariste et atrophiée qu'ils y parviendront, mais en se tournant résolument vers la lumière, ainsi que leurs écrivains de talent qui tous, pour réaliser leur idéal d'art, ont adopté sans hésitation la belle et lumineuse langue française.

Que s'ils veulent, malgré tout, tenter la néfaste expérience à Gand, qu'ils le fassent au moins à leurs risques et périls, sans toucher aux

organismes existants, ni aux libertés individuelles. Nous verrons les résultats.

II. — On avait espéré un moment dans le bon sens du parlementarisme. O candeur ! Notre cause a été trahie par nos propres députés. Parmi nos Démosthènes modernes, les uns, myopes devant le danger, les autres, volontairement aveugles dans l'intérêt de leur mandat, ont livré les destinées de la Grèce à la Béotie !

Aux grands maux, les grands remèdes. Laissons les palliatifs hypocrites. Acceptons franchement la lutte. On nous jette tous les jours le gant en nous disant : « Nous ne sommes pas vos ennemis »... Et de qui l'êtes vous donc, Messieurs ?

Disons le sans détour : les Wallons ne veulent pas qu'on leur inflige la culture flamande ; ils ne veulent à aucun prix de cette déchéance ; qu'ils se groupent énergiquement en vue de la séparation administrative. Bientôt nous n'aurons plus que ce remède héroïque, mais inévitable ; ce n'est pas de notre faute si nous n'avons plus le choix et nous ne l'avons plus si nos ennemis ne reculent pas devant les conséquences de leur œuvre abominable.

Chimère, diront certains ! Pas tant que cela. Savons nous si cette solution extrême n'irait pas au devant de leurs désirs secrets, et ne serait pas, en définitive, une divorce par consentement mutuel ?

Ligue Wallonne du Brabant

M. ACHILLE CHAINAYE, président.

Supprimer l'université française de Gand, serait un crime. La remplacer par une université flamande serait une provocation qui ne resterait pas sans effet !

Je pense que selon une tactique qui leur a réussi souvent, les flamingants devant les protestations actuelles, renonceront à l'attaque directe, pour essayer d'atteindre à leur but. Leur mouvement tournant consistera à réclamer pour certaines facultés des cours en flamand à côté des cours en français. Au surplus, se basant sur le principe qu'ils ont fait prévaloir dans la loi Franck-Seghers, ils réclameront la connaissance du flamand pour pouvoir obtenir un diplôme de l'université de Gand et même des autres universités.

Aussi, au nom de mes braves amis, je ne saurais trop supplier MM. les sénateurs et les députés qui reconnaîtront la nécessité patriotique de défendre les droits garantis par la Constitution, de ne se prêter à aucune combinaison flamingante, tendant à entamer l'unité linguistique de l'enseignement à l'université de Gand. Bientôt la fissure qu'ils laisseraient se former, deviendrait une brèche et l'écroulement de l'institution s'en suivrait. Les flamingants voulant une université flamande, qu'on l'établisse, pour leur complaire... à Anvers.

Mais que le Parlement, à cette occasion, n'ait pas la faiblesse de

concéder aux ennemis de la langue française, la nécessité de connaître le flamand pour exercer une profession libérale en Flandre. Ce serait un désastre. Nos sénateurs et nos députés doivent être d'une défiance continuelle vis à vis des revendications flamingantes ; les plus redoutables sont encore celles que M. Franck, par exemple, enrobe de son habileté et de son sourire. Il n'y a pas de salut hors du respect absolu des libertés constitutionnelles. Aussi ne doit-on plus voter une seule de ces lois flamingantes, toutes inspirées par la contrainte et doit-on reviser notamment les lois de 1883 et de 1910, sur l'enseignement moyen.

Ah ! nous savons à Bruxelles, où nous sommes en pleine lutte depuis des années déjà, que la bataille sera rude, mais qu'on se dise bien qu'il faut vaincre pour défendre les droits de tous les Belges et sauvegarder notre patrimoine national. Les Wallons qui avec les Bruxellois ont conquis la liberté pour tous et créé la Belgique, ne failliront pas à ce nouveau devoir civique et patriotique.

Maintenant, permettez-moi, chers amis de *Wallonia*, de répondre brièvement à votre seconde question. « Pour arrêter la lutte sans merci poursuivie dans le pays entier contre le français et contre la race wallonne », il faut recourir d'abord à tous les moyens mis à la disposition des citoyens belges par la loi. Si le malheur créait une situation révolutionnaire, le devoir nous inspirerait bientôt ce qu'il y aurait à faire. C'est sur l'espoir que cette extrémité nous sera épargnée que je vous adresse mes fraternelles cordialités.

M. Walther Ravez

secrétaire de la *Ligue Wallonne du Tournaisis*.

I. — Non, cent fois non ! Ce serait commettre un véritable crime de lèse-civilisation, que d'anéantir l'université de Gand, qu'un siècle d'existence a rendu étonnamment prospère. On ne porte pas impunément atteinte aux droits acquis.

La Belgique est un des peuples civilisés qui possèdent le moins d'universités. Ce n'est pas à l'heure où il conviendrait d'en créer de nouvelles qu'il faut essayer de détruire l'une d'entre elles et de frapper d'un coup mortel la célèbre école des Ponts-et-Chaussées qui attire des étrangers de tous les pays, lesquels émigraient naturellement vers d'autres établissements si l'on implantait le régime flamand à Gand.

Le projet de flamandisation de l'université de Gand échouera, nous en sommes convaincus, parce qu'il ne se trouvera jamais en Belgique une majorité pour commettre un pareil sacrilège.

Quant à la proposition de créer une université flamande, nous n'y sommes pas hostiles, bien qu'au fond nous la croyions parfaitement inutile et que nous n'ayons pas confiance en sa réussite. Mais nous n'avons pas le droit de dire qu'elle ne servirait à rien, de même que nous ne pouvons préjuger de ses résultats.

Que l'on crée une université flamande à Anvers; qu'est-ce que cela peut nous faire ?

Mais que l'on ne porte pas atteinte au droit de tout père de famille flamand, de donner à ses enfants une éducation française, si cela lui plaît, parce que ce droit, il le puise dans la Constitution elle-même.

Cette université flamande doit être le fruit de l'initiative privée, comme le furent les universités de Louvain et de Bruxelles. Nous sommes convaincus qu'elle recevrait bien vite les encouragements officiels, si elle justifiait de l'utilité de sa création.

II. — Oui, c'est bien une lutte sans merci poursuivie dans le pays entier contre le génie français et la race wallonne.

Nous avons toujours préconisé la fondation d'un comité fédéral, unissant les ligues wallonnes, les ligues pour la liberté des langues, les sociétés flamandes pour la propagation du français, etc. bref tous les organismes qui, sous des noms différents, n'en poursuivent pas moins le même but. Par la concentration des efforts et par l'unité d'action, les Wallons deviendraient plus puissants; les appels trouveraient partout leur écho et les protestations seraient plus vibrantes. Alors, nous ne serions plus loin de la formation du *bloc wallon* et peut-être serait-ce le moyen de *contraindre* nos mandataires à défendre nos droits menacés.

On pourchasse la langue française, on la traque, on la bannit des administrations. Comment empêcher ces folies si elles sont commises avec la complicité du gouvernement ?

Multiplions les meetings, les conférences, les protestations, les référendums, les tracts. Ils hâteront le réveil de la conscience et de la volonté wallonnes, si longtemps engourdies.

M. S. Sasserath

Prof. à la Faculté de Droit à l'Université Nouvelle de Bruxelles,

Président de la *Ligue nationale pour la Défense de la Langue Française*.

I. — *Convient-il de supprimer en Belgique une Université française ?*

Assurément non.

Aucun Flamand raisonnable ne réclame cette suppression. Il existe dans la partie flamande du pays plus de 900.000 Flamands s'exprimant en langue française depuis plusieurs générations.

Un grand nombre d'autres Flamands, tout en s'exprimant parfois dans leur idiome, possèdent une culture française.

D'autre part, les jeunes gens qui se destinent aux études supérieures connaissent le français et se rendent compte que la connaissance de cette langue de grande circulation leur est indispensable. Pour obtenir le diplôme des humanités qui est nécessaire pour être admis à l'Université il faut justifier de la connaissance d'un certain nombre

d'éléments (notamment du latin et du grec pour ceux qui se destinent au droit, à la médecine ou à la pharmacie).

Va-t-on soutenir que la connaissance du français ne sera plus nécessaire dorénavant pour obtenir le certificat d'études complètes ?

Les flamingants n'ont pas encore été jusque là ! Si donc les jeunes gens Flamands apprennent le français au cours de leurs humanités, rien ne les empêche de suivre les cours en français et on ne cite pas d'exemple d'un seul jeune homme Flamand qui ait été empêché de faire ses études universitaires parce qu'il était contraint de faire ses études en français.

Mais les flamingants, qui savent combien leur mouvement est artificiel, se rendent compte qu'en laissant subsister l'Université française de Gand, la démonstration serait bientôt faite que leurs revendications ne répondent à aucune nécessité réelle.

Il est en effet certain que l'Université de Gand conserverait la très grande majorité de sa population estudiantine actuelle.

L'Université flamande serait réduite aux proportions d'une petite école locale, dont il ne serait bientôt plus question.

Et c'est ce que les flamingants ne veulent pas. Leur but est *d'imposer le flamand par la contrainte*.

En agissant ainsi, ils violent un principe constitutionnel qui, à côté de l'égalité des langues, assure *la liberté* de leur emploi : c'est ce que les flamingants paraissent trop oublier.

II. — *Convient-il de créer une Université Flamande ?*

Je pense qu'actuellement la nécessité de cette université est très contestable et que sa création constituerait une fantaisie coûteuse pour la seule satisfaction d'amour-propre de quelques meneurs flamingants.

Il ne faut pas se dissimuler cependant que si nous n'obtenons pas la modification de la loi Franck-Seghers dans le sens de la liberté du père de famille, il sera difficile, dans six ans, de refuser la création d'une université flamande, quand les jeunes gens soumis aujourd'hui au régime « flamand » auront une instruction qui les familiarisera plus avec le jargon flamand qu'avec la langue française.

Le vote de la loi Franck-Seghers a été une faute impardonnable.

Nos députés et nos sénateurs s'en sont malheureusement aperçus trop tard.

Maintenant que le mal est fait, essayons au moins d'obtenir l'amélioration de cette malheureuse loi dans le sens de la liberté du père de famille.

Dans tous les cas, si les Flamands estiment qu'une université flamande est nécessaire, qu'ils commencent par en démontrer l'utilité en créant une université libre qui, certainement, recevra la consécration officielle, s'il est démontré qu'elle répond à quelque utilité.

III. — *Quelles mesures convient-il de prendre pour arrêter la*

lutte sans merci poursuivie dans le pays entier contre le français et contre la race wallonne ?

Il ne faut pas se dissimuler que l'agitation flamingante dépend avant tout de préoccupations de « boutique électorale ».

Depuis de longues années les flamingants n'accordent plus de mandat dans la partie flamande du pays, qu'aux candidats qui se déclarent les plus dévoués à leurs revendications et aujourd'hui il n'est plus un candidat : au Sénat, à la Chambre, aux Conseils provinciaux et communaux, dans la partie flamande du pays, qui pourrait espérer réussir dans sa candidature, s'il ne faisait d'abord profession de foi flamingante.

Au Conseil communal d'Anvers, où jadis tous les discours étaient prononcés en français, sauf quelques rares exceptions, les Conseillers communaux n'osent plus se servir de la langue française, sans s'exposer aux pires injures et M. Devos, le Bourgmestre actuel, fut injurié avec la dernière violence, parce qu'il avait jadis osé prononcer ses discours au Conseil communal en langue française !...

La conséquence de cette situation a été que les députés et sénateurs de tous les partis, dans le pays flamand, ont été obligés de devenir de plus en plus flamingants, et que, de plus, ils sont arrivés à faire admettre des revendications flamingantes inacceptables et notamment la néfaste loi Franck-Segers par les députés et sénateurs Wallons, que, s'ils ne consentaient pas à faire ces concessions, ils allaient compromettre la situation de leur parti dans les Flandres !

Et malheureusement un grand nombre de députés et sénateurs de la partie wallonne du pays se sont laissés ainsi leurrer, et on ne leur a pas demandé assez énergiquement compte de la véritable trahison qu'ils avaient commise ainsi vis-à-vis de notre race...

Nous n'arriverons à aucun résultat sérieux pour la défense de la langue française tant que nous n'agissons pas énergiquement sur les associations politiques.

Puisque les considérations de « boutique électorale » priment, paraît-il, toutes les autres, à ce moment où les principes paraissent céder de plus en plus à des considérations d'ordre matériel, il faut que les candidats sachent bien qu'ils ne pourront plus, dorénavant, compter sur la voix d'un seul Wallon s'ils ne s'engagent à s'opposer avec énergie à toutes les revendications flamingantes, et nous devons exiger de plus des candidats qu'ils obtiennent à bref délai la révision indispensable de la loi Franck-Segers.

Pour obtenir un résultat, il n'y a pas lieu, à mon avis, de former actuellement des listes wallonnes dissidentes qui peuvent difficilement atteindre le quorum et qui ne peuvent, dans tous les cas, fournir que l'élection d'un nombre infinitésimal de députés, tout en rendant la défense de la cause wallonne antipathique à beaucoup, puisque ces listes wallonnes seront de nature à compromettre les autres lis-

tes et cela sans profit réel ni pratique pour la défense des intérêts de notre race.

Mais nous devons nous emparer des polls dans les associations politiques, c'est-à-dire que nous avons pour devoir d'entrer dans les associations du parti politique auquel nous appartenons, et là nous avons pour devoir de n'accorder nos voix aux polls qu'aux candidats qui prendront vis-à-vis des défenseurs de la langue française des engagements formels et nous devons balayer ceux qui savent venir solliciter nos voix lorsqu'il s'agit de leur donner des mandats et qui nous trahissent sans vergogne lorsque nous avons eu la naïveté de les envoyer siéger à la Chambre ou au Sénat.

Aux dernières élections la liste wallonne de Bruxelles a obtenu 4.000 voix ce qui est un beau résultat si l'on tient compte des conditions défectueuses dans lesquelles la lutte a été engagée et ce qui démontre que de nombreux Wallons sentent la nécessité d'agir au point de vue politique.

Ces 4.000 voix ont été perdues, car elles étaient loin d'être suffisantes pour donner un seul siège aux Wallons à Bruxelles.

Mais avec les quelques 2500 électeurs qui ont voté pour cette liste les Wallons auraient pu être les maîtres des polls dans toutes les associations politiques de Bruxelles, s'ils avaient voulu se donner la peine d'y faire leur devoir.

Nous devons tous entrer dans les associations politiques et là nous devons sacrifier sans merci, quels qu'ils soient, les candidats qui nous ont trahis et tous ceux qui ne prendront pas vis-à-vis de la race wallonne des engagements solennels, qu'ils devront tenir à peine de disparaître.

Le jour où nous aurons fait cela — et il suffit que nos amis se décident enfin à demander leur admission dans les associations politiques, la question flamande sera réglée, et nous trouverons enfin au Parlement les défenseurs qui nous sont indispensables pour mettre un frein aux appétits flamingants.

Si cette tactique ne suffisait pas et s'il n'était pas possible d'endiguer la marée montante des prétentions flamingantes, il y aurait lieu alors d'étudier sérieusement la question de la séparation administrative.

Sans doute, c'est une solution extrême à laquelle nous ne devons nous résoudre qu'en désespoir de cause.

Je n'y vois pas, quant à moi, les dangers que certains craignent pour notre indépendance nationale, car en Suisse, notamment, le système fédératif n'empêche pas cette nation d'être parfaitement unie au point de vue de la défense nationale.

Il ne s'agit pas de créer deux Belgiques, mais seulement de faire administrer en deux langues différentes deux parties bien distinctes du pays.

Mais, je redoute la séparation administrative au point de vue des intérêts de la langue française.

Il ne faut pas oublier que 900.000 Flamands aiment la langue française, la pratiquent et luttent courageusement pour la défendre contre les agitateurs flamingants.

La séparation administrative les sacrifierait d'une manière définitive.

Nous avons vis-à-vis d'eux un devoir à remplir; nous devons leur apporter une aide efficace dans la lutte qu'ils soutiennent pour la liberté des langues.

Mais cette aide ne peut cependant aller jusqu'au sacrifice de nos propres intérêts, et si la situation actuelle devait perdurer, il n'y a pas à se dissimuler que la séparation administrative serait l'aboutissement fatal, inévitable et nécessaire d'une situation que les Flamingants seuls ont créée et dont, seuls, ils auront à subir toutes les responsabilités.

En terminant je voudrais conseiller à tous nos amis de la Wallonie de se grouper pour la défense de la langue française comme nous sommes groupés à Bruxelles et comme l'ont fait également nos amis des Flandres.

En Wallonie on se sent moins menacé et j'ai constaté avec regret que beaucoup de Wallons, habitant la partie wallonne du pays, ne rendent pas compte des dangers véritables que court la langue française et ne comprennent pas qu'en réalité, sous le couvert des revendications flamingantes, une bande d'énergumènes, qui depuis trop longtemps impose ses volontés, fait une guerre sans merci à la langue française, (guerre dictée par la haine de la civilisation française) et pour le plus grand profit du mouvement pangermaniste.

Nos amis de la Wallonie ont un devoir à remplir: ils doivent nous apporter leur appui moral.

Actuellement, sauf à Liège, nos villes de Wallonie se désintéressent du mouvement anti-flamingant et il a fallu que les Wallons de Bruxelles se rendent dans différentes villes de Wallonie pour que beaucoup se doutent de la nécessité de la résistance anti-flamingante.

Il faut que dans chaque ville, dans chaque localité wallonne il se crée un groupement *actif* pour la défense de la langue française et des droits de la race wallonne.

Ces groupements doivent avoir pour but essentiel d'agir immédiatement sur les associations politiques de tous les partis.

C'est à cette œuvre que se dévoue actuellement la *Ligue Nationale pour la Défense de la langue française*, qui a déjà créé diverses sections dans différentes villes du pays.

Que tous nos amis de Wallonie qui comprennent la nécessité de la résistance viennent à nous, qu'ils nous apportent leur concours pour la création des sections locales, et nous formerons ainsi, à très bref dé-

lai un organisme dont la puissance sera telle qu'il faudra bien que l'on se préoccupe enfin de la défense de nos droits les plus sacrés.

Dévouons-nous à la défense du génie latin que les pangermanistes flamingants menacent de plus en plus, nous accomplirons ainsi un devoir vis-à-vis de nous-mêmes, vis-à-vis de notre race et vis-à-vis de la civilisation, car, comme le disait Anatole France, dans son langage admirable, au cours d'une allocution que j'eus la bonne fortune de lui entendre prononcer à la Sorbonne, en 1909:

« Le génie latin, peut-on le célébrer assez ? »

« C'est par lui qu'à Rome fut délibéré le sort de l'univers et conçue la forme dans laquelle les peuples sont encore contenus. Notre science est fondée sur la science grecque que Rome nous a transmise. L'humanité doit au génie latin la naissance et la renaissance de la civilisation. Son sommeil de dix siècles fut la mort du monde. »

« Le génie latin rayonne sur le monde. En vain les puissances de ténèbres voudraient le replonger dans la tombe; il crée tous les jours plus de liberté, plus de science et plus de beauté, et prépare une justice plus juste et des lois meilleures. Latins des deux mondes, soyons fiers de notre commun héritage. Mais sachons le partager avec l'univers entier, sachons que la beauté antique, l'éternelle Hélène, plus auguste, plus chaste d'enlèvement en enlèvement, a pour destinée de se donner des ravisseurs étrangers et d'enfanter dans toutes les races, sous tous les climats, de nouveaux Euphorions toujours plus savants et plus beaux. »

M. Gaston Talaupé

président de l'Association des Auteurs Dramatiques et Chansonniers Montois.

I. — Les cours de l'Université de Gand sont actuellement suivis par plus de mille élèves, qui y reçoivent un enseignement supérieur en langue française. Il ne peut convenir de supprimer une université de l'Etat ayant semblable population, et rien ne pourrait expliquer une mesure de l'espèce, si ce n'est la volonté de détruire, en Flandre, un centre de culture intellectuelle qui gêne les flamingants.

Le maintien de l'Université de Gand, telle qu'elle existe maintenant, est indispensable aux nombreux Flamands, et aux autres Belges, habitant les Flandres, qui veulent et ont le droit de vouloir, en toute liberté, un enseignement supérieur, à l'aide de la langue française, dans un établissement situé en Flandre.

II. — La création d'une Université Flamande est la conséquence logique du régime instauré par la loi de 1910 sur l'enseignement des langues modernes dans l'enseignement moyen; après les études moyennes obligatoires en langue flamande, l'enseignement supérieur à l'aide de cette même langue se conçoit.

Les chefs de file du mouvement flamingant, qui siègent au Parlement, ont annoncé, lors de la discussion de la loi de 1910, qu'ils ré-

clameraient la création d'une Université Flamande et ils tiennent parole.

Si on leur donne satisfaction, il faut s'opposer à ce que la fréquentation de l'Université Flamande soit obligatoire pour ceux qui auront fait leurs études moyennes dans les établissements soumis au régime flamand; les flamingants ont toutes les audaces.

III. — Pour arrêter la lutte sans merci poursuivie dans le pays entier contre le français et contre la race wallonne, il est une chose primordiale à exiger du Parlement, de qui dépendent toutes les mesures linguistiques : en revenir au régime de la liberté garanti par la Constitution à tous les Belges.

Il faut qu'on supprime toutes les lois, qui, comme celle de 1910, ne sont que des lois de contrainte, à l'égard des Belges, Wallons et surtout Flamands, à qui on interdit le libre usage des langues nationales.

Pour arriver à cela, se grouper et s'unir partout dans le pays; ne pas se borner à railler et à ridiculiser les mesures de surenchère électorale, prises sous la pression des flamingants de tous les partis; agir davantage qu'on ne l'a fait jusqu'à présent pour s'opposer à leurs entreprises continuelles contre tout ce qui a des affinités avec la race et l'esprit français.

Il est aussi de toute nécessité de montrer que, comme on l'a cru à tort au début du mouvement wallon, il n'est pas la défense des patois, mais la sauvegarde des Belges ne connaissant que la langue française et qui ont le droit de ne connaître que cette langue, et, aussi la sauvegarde de ceux qui, nés en Flandre, ont également le droit de n'utiliser que cette langue nationale.

La Wallonie française

revue mensuelle, Couillet.

La *Wallonie française*, organe neutre de tous les intellectuels wallons qui se réclament de la culture latine actuellement représentée par la langue française, proteste avec véhémence contre toute tentative de germanisation.

Imposer aux Belges la connaissance du néerlandais, c'est faire acte de contrainte et mépriser le droit de chacun. A la bien considérer, comme le faisait récemment le *Journal des Tribunaux*, la question de langues est non une question de statut territorial, mais bien de statut personnel : or, quand on a laissé aux Flamands toute liberté d'option, on a vu que, par la force même des nécessités, ils sont allés vers le français. Les classes populaires parlent l'idiome régional, le dialecte. Les classes supérieures parlent le français et les écrivains ont suivi le courant général : les plus puissants d'entre eux ont pris pour instrument la langue française, tels Lemonnier et Verhaeren, ou le dialecte, tels Streuvels et Guido Gezelle. Le Néerlandais n'est pas la langue des Flamands.

Le Néerlandais n'est pas, non plus, une langue véhiculaire considérable : les programmes scolaires en Hollande sont significatifs à cet égard : 7.23 p cent d'heures de cours seulement sont assignés à la langue Maternelle alors que la France consacre à l'étude du français 20.80 p cent des heures d'étude.

Créer une Université flamande, c'est par conséquent imposer à un pays qui n'en veut pas une langue qui ne lui sera que médiocrement utile.

Toutefois, à simple titre d'essai, on pourrait instituer à Anvers une Université flamande. Pour éviter de grever de dix millions de frais de construction le budget national, qu'on installe dans des locaux existant déjà cette nouvelle Université. Ce serait rencontrer victorieusement un des arguments des flamingants contre ce projet. Une autre objection qu'ils soulèvent réside dans le fait que l'Université de Gand se trouverait brusquement désertée par les 500 flamands qui la fréquentent. Or, de leur propre aveu, ces étudiants appartiennent à la classe francisée de la population flamande et n'auraient par conséquent aucune raison de quitter Gand.

Il convient, en tous cas, que le pays s'oppose avec la dernière énergie à la flamandisation de l'Université de Gand. Cette réforme aurait pour résultat de creuser entre les deux races un abîme, désormais infranchissable en rendant d'ici une dizaine d'années l'accès de toutes les fonctions en Flandre impossible aux Wallons. Elle réaliserait dans toute sa hideuse rigueur le programme de haine contenu dans l'*In Vlaanderen Vlaamsch des Moedertaaliens*. Elle achèverait d'irriter les Wallons en assimilant leur sort à celui des peuples conquis, tels les Alsaciens et les Lorrains, et acculerait le pays à la déplorable mais nécessaire solution d'une séparation administrative.

Ce qu'il convient de faire pour endiguer le flot des vexations flamingantes? Elever à tout instant la voix, provoquer un mouvement d'opinion vigoureux et surtout soutenu qui, par des pétitionnements, des manifestations, des meetings, neutralise les tentatives d'intimidation, dont le Gouvernement est victime. Et surtout, ne jamais laisser s'échapper l'occasion d'affirmer les sympathies Wallonnes pour tout ce qui touche à l'idée française!

M. Adolphe Wattiez

président de la *Ligue Wallonne du Tournaisis*.

I. — Notre avis est, qu'il ne convient pas de supprimer en Belgique une Université française.

Les modifications que les flamingants proposent d'apporter au programme d'enseignement de l'Université de Gand ne tendent rien moins qu'à arriver, d'une façon certaine, à la suppression de tous cours donnés en français.

Le flamand n'étant pas une langue mondiale, nous ne voyons pas l'utilité ni la nécessité de créer en Belgique une Université flamande, dont le succès serait des plus contestables.

II. — Les Flamingants se livrant à une lutte méchante, seclaire et irréfléchie contre les Wallons, il y a lieu pour nous de nous défendre avec autant de rigueur et d'obstination, qu'ils en mettent à nous attaquer.

Le moyen d'y arriver, c'est de grouper tous ceux qui, dans toute la Wallonie, firent jusqu'à présent, preuve d'indifférence vis-à-vis du mouvement flamingant, devenant sans cesse plus menaçant et plus agressif.

Intéresser la masse, en exaltant le charme du sol natal en des chants populaires, écrits dans le patois familier et porter le même intérêt à ceux d'expression française visant le même but.

Que ces chants, fortement inspirés de l'esprit de terroir, soient généreux et dignes, tout en exprimant fermement la volonté de notre race de ne point subir plus longtemps le ridicule où les exagérations antipatriotiques flamingantes sont en train de la plonger.

La création d'organes de défense nous semble également un des moyens les plus pratiques d'arriver au but que nous voulons atteindre.

Dans ce sens : grâce à l'initiative de quelques-uns de ses membres les plus dévoués, la *Ligue Wallonne du Tournaisis*, qui j'ai l'honneur de présider, vient de voir naître un nouveau journal, « *Les Chéoncq Cloliers* », auquel chacun de nous est appelé à accorder sa collaboration.

Celui-ci, tout en faisant connaître et apprécier les efforts, toujours de plus en plus nombreux et intéressants, de notre littérature locale, défendra pied à pied nos droits et notre unité nationale, menacés par les Flamingants.

Si nous considérons que les Flamands, dans leurs relations commerciales ou autres, ne peuvent se passer du français langue véhiculaire mondiale, il est de notre devoir de résister de toutes nos forces au mouvement provoqué par quelques exaltés, dont la majorité de leurs congénères déplore et réprovoque les agissements antipatriotiques.

Mis en singulière posture par les obsédantes prétentions linguistiques des Flamingants, les vrais Flamands sont les premiers à protester contre ces vexatoires revendications. Nous en avons la preuve tous les jours.

Conclusion

Ajoutez à ces réponses celles que des correspondants nous ont adressées par leurs journaux ou leurs revues : M. VANDERVELDE, député de Bruxelles, dans le *Peuple*, M. BUISSET, député, dans la *Gazette de Charleroi*, M. ROSY, homme de lettres, dans le *Thyrse*, M. SOUGUENET, dans la *Chronique*, et l'ensemble ne vous fera pas regretter le silence du petit nombre : mieux informés, ils viendront avec nous.

Nous oublions l'article qu'un rédacteur de la *Chronique* nous a consacré, un beau dimanche ; un journal catholique de province, l'*Ami de l'Ordre*, l'a trouvé spirituel ; à l'étranger, des journalistes, du reste peu au fait de nos idées, s'en sont occupés. Nous ne détournons point les curieux d'y lire les injures de la rue ; nous ne voulons point les priver du plaisir d'entendre l'« âme belge » dire son fait à l'obscur enquêteur, mais qu'elle parle mal, bon Dieu ! (1) Et pourquoi défend-elle l'idée d'ériger une université flamande en face de nos universités françaises, si l'âme belge est unique ? la langue n'est-elle plus le miroir de l'âme ? et à l'âme proclamée belge, faut-il une langue double ? déplaisante image que nous proposent nos Alcibiades !

M. Hoyois, député de Tournai, s'est excusé : « Il ne m'appartient pas de devancer le mouvement populaire, mais de m'en inspirer », nous déclara-t-il. M. EMILE DUPONT, vice-président du Sénat et ministre d'État, nous avoua toutes ses inquiétudes : « La lutte entreprise par les flamingants est douloureuse pour les » belges attachés à notre nationalité. Elle menace gravement » l'avenir du pays et elle met en péril notre indépendance. J'y ai » beaucoup réfléchi, et en présence d'une mauvaise volonté » tenace, odieuse, de la majorité, il n'y aurait rien à faire que de » se séparer ! Espérons que nous n'en sommes pas encore là ! »

Jamais, semble-t-il, la Wallonie ne s'est émue comme cette fois, et jamais son appréhension n'a gagné un groupe aussi éminent de flamands « francisés ».

Savants, littérateurs, hommes politiques, hommes publics nous ont, à l'envi, fourni leurs réponses. Les fils les plus illustres du sol belge nous ont encouragé.

(1) « Hourvari, extravagant, abcès, braves compagnons qui se font de l'affaire un moyen d'existence, un peu fort de café (?), clique qu'il faut conspuer et au besoin fesser et escarboter avec un égal entrain, » etc. (29 janvier 1911).

Notre enquête fût restée incomplète si la thèse « flamingante » n'y avait trouvé sa place : M. WAXWEILER s'étant dérobé, c'est M. ALBERT DEVÈZE, député suppléant de Bruxelles, qui a bien voulu être ce flamingant.

L'honneur de grouper tant de hautes individualités revenait à *Wallonia*, qui s'efforce, depuis de belles années, à dégager l'idéal wallon, à documenter notre patriotisme de race, — en découvrant le pittoresque de notre folklore, la fine intellectualité de nos arts, la ferme dignité de notre histoire politique, la noblesse de nos grands hommes, — et dont le directeur, M. COLSON, — qui songea le premier à cette enquête, — prononçait en 1899 des paroles annonciatrices. Contestées alors, elles apparaissent l'éclatante vérité d'aujourd'hui : Belge sans doute, mais Wallon ou Flamand tout d'abord ! déclarait-il. N'est-ce pas un ami et un collaborateur de *Wallonia*, ALBERT MOCKEL, qui avait donné l'envol à ce mot où vit tout un programme : **Wallonie !**

Longtemps elles parurent anodines ces pages de notre revue où des écrivains et des érudits, après avoir célébré ces libertés, cette autonomie communales conquises par nos ancêtres à travers le fer et le feu, tradition d'une gloire chère aux Belges de toute race, après avoir marqué nos raisons de vie commune, exaltaient les vertus wallonnes, la gaieté fine, la mesure, le clair rêve latin, l'amour de l'indépendance.

Ils disaient encore : Et qu'est-ce que la Belgique ? Une juxtaposition d'états féodaux, rattachés à des empires différents, habités par deux races différentes, et qui n'ont cessé de se combattre durant le moyen âge et les temps modernes. Une partie, la Flandre, a deux langues maternelles, dont le français, et une culture française ; l'autre, la Wallonie, n'en a qu'une, le français.

Nous ne sommes donc unis que par cette langue et par d'identiques traditions administratives : indépendance individuelle, libertés locales, décentralisation,

Certes, nous y tenons beaucoup.

Faudrait-il cependant une forte secousse pour compromettre cet équilibre ?

La race insouciant souriait à des paroles sans opportunité. Elle laissait sans recueillement l'heure s'enfuir, car elle était sans crainte. Les vallées fertiles continuaient à fleurir, les usines à fumer, le peuple à peiner dur. Elle ne se croyait menacée ni dans son esprit agile, ni dans ses mœurs, ni dans sa langue.

Ignorant les menaces, elle ignorait le patriotisme wallon.

Brutal réveil, la fanfare flamingante retentit un jour, sonnée par des lèvres fermes. « Nous vaincrons, s'écriait, il y a quelques jours à peine, M. CAMILLE HUYSMANS, car nous savons ce que nous voulons et nous sommes des fanatiques ».

Ce fanatisme de race surprit la Wallonie confiante. Relisez aujourd'hui les pages de nos collaborateurs, d'une couleur si paisible, semblait-il, patiemment engrangées depuis dix récoltes ; elles s'éclairent d'un accent tragique.

Par l'exercice de nos libertés, nous imaginions laisser à chacun son caractère original en développant l'amour du pays commun. Or, voici la civilisation de langue française menacée en Flandre, et la Wallonie mise en péril. Et l'on pardonnera à un ami de cette revue d'avoir rappelé les titres de ceux qui le précédèrent dans ces études.

Sans doute, il s'en trouve encore pour nier une lutte entreprise contre le français. M. FRANCK, signataire du projet de loi qui veut « néerlandiser » l'Université de Gand, écrit à un journal parisien que, loin de détester Montaigne et Racine, il aime la langue française. Et *Excelsior* s'attendrit à cette pensée que le député anversois révère le français. Mais le fils subtil de Reinecke Vos oublie d'ajouter, qu'ayant le français pour langue maternelle, il ne l'adore que comme langue étrangère, au même titre que nous aimerions le russe pour son abondante simplicité, l'espagnol pour son éclat, l'italien pour sa mélodie et l'anglais pour son énergique concision.

Sans doute, le très habile rapport qui prétend justifier la destruction de l'Université gantoise proteste-t-il du respect qu'éprouvent ses auteurs pour les Wallons et le français ; mais ils considèrent le français en Flandre comme une langue intruse et qui dévoie la bourgeoisie. Tour à tour, les signataires de cette œuvre demandent qu'en Flandre toute l'administration de la justice se fasse en flamand, que toutes les écoles professionnelles soient transformées comme ils veulent transformer l'Université, que la bourgeoisie se détache du français.....

Nous sommes Flamands, disent-ils, notre pensée et notre civilisation doivent être flamandes. En se francisant, la bourgeoisie abandonne le peuple — un peuple misérable malgré son labeur. Et c'est au peuple que s'adressent les meetinguistes : le 9 avril, des orateurs prenaient la parole dans quinze localités, et non point grandes, mais perdues à l'horizon des centres intellectuels : Zwyn-drecht, Merxem, Schoonaerde, Heverlee, Erwtgem, St-Lievens-